

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Convocation en date du : 05/12/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 14

Nbre de membres ayant pris part au vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Décembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr ROUIT Sébastien)

M. RICOU Yannic (représenté par M. RICOU Patrick)

Absents excusés : M. GIRAUD-MOINE Lionel

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.123 Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Vu la délibération n° 2022.041 du 12 avril 2022 instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement Professionnel et les délibérations n° 2022.112 du 28 novembre 2022 et n° 2023.109 du 08 novembre 2023 modifiant l'IFSE-part régie ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 04/12/2025 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des modifications au RIFSEEP :

- Modification des groupes de fonction : la délibération instituant le RIFSEEP mentionne, pour certains groupes de fonctions, des intitulés trop précis au niveau des emplois. Cela peut bloquer le changement de groupe de fonction pour les agents qui changent de grade ou de cadre d'emploi.
- Mise à jour les montants de certains cadres d'emplois dont les plafonds réglementaires ont changé.
- Ajout du cadre d'emploi des Attachés territoriaux et d'un groupe de fonction dans le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.
- Modification des modalités de suppression de l'IFSE et du CIA en cas de maladie ordinaire.

Aussi, il propose les modifications suivantes à compter du 01/01/2026 :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 005-210500963-20251210-CM2025_123-DE

Berger Levrault

Filières techniques

➤ Cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux

Par équivalence provisoire au corps des ingénieurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur suite au décret 2020-182 du 27 février 2020. Arrêté du 26 décembre 2017 Arrêté ministériel du 5 novembre 2021

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires
A2	Directeur Général des Services	40 290 €	40 290 €	7 110 €	7 110 €

➤ Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux

Par équivalence provisoire au corps des contrôleurs des services techniques du Ministère de l'Intérieur suite au décret 2020-182 du 27 février 2020. Arrêté du 7 novembre 2017 Arrêté ministériel du 05 novembre 2021

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires
B1	Directeur des Services Techniques	18 580 €	18 580 €	2 535 €	2 535 €
B2	Responsable de service	17 500 €	17 500 €	2 385 €	2 385 €

➤ Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux

Vu les arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux.

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires
C1	Expertise de domaine, sujétions particulières.	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1 260 €
C2	Sujétions et qualifications particulières	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

➤ **Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux**

Vu les arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux.

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires
C1	Expertise de domaine, sujétions particulières.	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1 260 €
C2	Fonctions techniques d'exécution	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

Filière administrative

➤ **Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux**

Arrêté ministériel du 3 juin 2015, arrêté ministériel du 17 décembre 2015 et du 03/06/2015

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires
A1	Directeur Général des Services	36 210 €	36 210 €	6 390 €	6 390 €
A2	Responsable de service	32 130 €	32 130 €	5 670 €	5 670 €

➤ **Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux**

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs règlementaires
B2	Adjoint au responsable de service, expertise de domaine, sujétions particulières.	16 015 €	16 015 €	2 185 €	2 185 €
B3	Fonctions administratives complexes.	14 650 €	14 650 €	1 995 €	1 995 €

➤ **Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux**

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires
C1	Expertise de domaine, sujétions particulières	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1 260 €
C2	Fonctions administratives d'exécution	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

Filière Médico-Sociale

➤ **Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles**

Vu les arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Groupes de fonctions	Emplois	IFSE		CIA	
		Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires	Montant maximal annuel dans la collectivité	Plafonds indicatifs réglementaires
C1	Responsable de service Sujétions, responsabilités particulières	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1 260 €
C2	Fonctions d'exécution / horaires atypiques	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 200 €

V - Modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE et du CIA du fait des absences :

- En cas de **Maladie ordinaire** : le versement du régime indemnitaire est maintenu intégralement pendant 30 jours puis suppression d'1/30^{ème} par jour d'absence.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Le Maire,
Patrick RICOU

